

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL DU 19 JUILLET 2021

DELIBERATION - LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DU PROJET DE LA CONSTRUCTION "RUE DE L'ABBE DELBECQUE"

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une micro-crèche répondant aux normes de l'accessibilité et de sécurité, Rue de l'Abbé Delbecque.

Puis il demande au Conseil Municipal l'autorisation de lancer une procédure MAPA (Marché à Procédure adaptée) pour le choix de l'architecte ainsi que l'autorisation de solliciter les subventions auprès des différents partenaires (CAF-Département-Etat-Valenciennes Métropole)

Après délibéré, Le Conseil Municipal :

- Approuve le lancement de la MAPA pour la maîtrise d'œuvre de la construction (13 votes "POUR", 1 vote "CONTRE")
- Approuve l'autorisation de solliciter les subventions auprès des différents partenaires (13 votes "POUR", 1 vote "CONTRE")

Autorise Monsieur Maurice HENNEBERT, Maire, ou en cas d'empêchement Madame Josée THEOLAT, 1ère Adjointe à signer tous documents relatifs à ce dossier

Adopté par 13 voix pour et 1 voix contre

DELIBERATION - REVISION DES TARIFS DE CANTINE ET DE GARDERIE

La Société de Restauration A.P.I nous informe par courrier en date du 21 juin de la révision de ses tarifs : le repas enfant passe de 2,98 € à 3,01 €

Après délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas répercuter cette augmentation sur le prix du ticket de cantine qui est maintenu à 3,40 €; de même, pas d'augmentation du ticket de garderie qui restera à 1,50 €

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION - INDEMNITE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "AVIVA" SUITE AU LITIGE DU 10 DECEMBRE 2019, RUE PAUL DOUMER A ESTREUX

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le litige du 10 Décembre 2019 concernant la chute d'un arbre au 27 rue Paul Doumer ayant endommagé une lanterne de la commune.

L'indemnité différée selon facture des travaux effectués est fixée à 835,42 €

Après délibéré, le conseil Municipal donne son accord pour cette proposition et autorise M Le Maire au nom de la commune à encaisser le chèque d'indemnisation.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION - INDEMNITE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "AVIVA" SUITE A L'INCENDIE DU 18 AVRIL 2016, PLACE DU BOSQUET A ESTREUX

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'incendie des voitures sur la Place du Bosquet à Estreux le 18 Avril 2016 et les dégâts causés.

Le règlement correspondant au solde de la prise en charge des honoraires d'avocats.

965,00€ - 684,00€ = 281.00€

Après délibéré, le conseil donne son accord sur cette proposition et autorise M le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 281.00€

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION - VOTE DE SUBVENTIONS

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes de subventions de fonctionnement ci-après :

- | | |
|-------------------------------|------------|
| - E.P.S.C (Tennis de table) | 400,00 € |
| - ECOLE D'ESTREUX (2021-2022) | 3 500,00 € |

Adopté à l'unanimité